

OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ABRASIFS POUR LA RÉSERVE D’HIVER 2018-2019

Personnes présentes: Madame Sylvie Champagne, directrice générale, Madame Nicole Garant, secrétaire-trésorière adjointe.

Les soumissions ont été ouvertes le 27 août 2018 à 11h01.

SOUMISSIONNAIRES	PRIX non-livré (sans taxes)	PRIX livré (sans taxes)
- Sintra	31 500,00\$	57 540,00\$
- Excavation Yvon Benoît	18 900,00\$	27 300,00\$
- Transport Jim Coddington inc.	22 960,00\$	32 760,00\$

Sylvie Champagne, directrice générale

Nicole Garant, secr-très. Adjointe

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON COMTÉ DE RICHMOND

Mardi, le 04 septembre 2018 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Messieurs les conseillers :

Yvon Laroche
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière :

Sylvie Champagne

Il y a 09 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

***** OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

***** RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par Monsieur le conseiller, Monsieur Adam Rousseau.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
- 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Procès-verbal :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 13 août 2018;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 13 août 2018;
- 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 15 août 2018;
- 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 06 au 24 août 2018;
- 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Adoption du règlement 2018-232 modifiant le règlement 2012-153 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
 - Info 7.2 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 août 2018;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Soumissions : abrasifs pour la réserve d'hiver;
 - 10.2 Certificat de conformité des traverses de motoneiges;
 - 10.3 Demande de subvention pour les travaux 2018 – taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;
 - 10.4 Décompte progressif numéro 4 – travaux 2018 du programme TECQ 2014-2018;
 - 10.5 Remplacement de quatre (4) bornes de lots;
 - 10.6 Sel de déglçage;
 - 10.7 Offre de services professionnels en ingénierie;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Réparation d'un aérateur;
 - 11.2 Soumissions – mesure des boues;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Remboursement 2018 – programme de revitalisation;
 - 12.2 Dérogation mineure 2018-08-03;
 - 12.3 Demande de corriger la dérogation mineure 2017-10.0003;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Appel d'offres sur invitation – toiture du CCFGL;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

235-09.2018 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE le point 10.2 Certificat de conformité des traverses de motoneiges est reporté ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

236-09.2018 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 13 août 2018 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 13 août 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

*** **4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

*** **5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU MOIS DE 15 AOÛT 2018 – MRC**

Monsieur le maire résume le dossier des bannissements des sacs de plastique à usage unique dans les commerces. Les élus désirent consulter les commerçants de leur municipalité.

237-09.2018 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 06 AU 24 AOÛT 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 06 au 24 août 2018.

ADOPTION : 6 POUR

*** Des copies de ce règlement ont été mises à la disposition des citoyens présents.

238-09.2018 7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-153 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* est entrée en vigueur le 19 avril 2018;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux au plus tard le 19 octobre 2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur le conseiller Alexandre Roy lors de la séance ordinaire du 13 août 2018 où le projet de règlement a été présenté et déposé;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 20 août 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard soixante-douze (72) heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter ce qui suit :

Article 1.

Le Règlement # 2012-153 intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton* est modifié en ajoutant après le paragraphe 5.7 de l'article 5 le paragraphe 5.9 suivant :

« 5.9 Règles d'après-mandat

Dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

- 1. Le directeur général et son adjoint*
- 2. Le secrétaire-trésorier et son adjoint*
- 3. Le trésorier et son adjoint*
- 4. Le greffier et son adjoint*
- 5. Tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité*

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou tout autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION : 6 POUR

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

7.2 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 AOÛT 2018

La directrice générale résume les résultats au 31 août 2018. Les revenus sont de 2 580 483,33\$ comparativement à un budget de 2 792 964,00\$. Les dépenses sont de 1 995 815,64\$ sur un budget de 2 515 209,00\$. Les immobilisations sont de 922 071,37\$ versus un budget de 144 755,00\$ pour un déficit à date de 337 403,68\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 1^e Madame Gertrude Allard demande la position de la MRC dans le dossier de la récupération du verre. Monsieur le maire répond que ce dossier est toujours en étude.
- 2^e Monsieur Yves La Madeleine questionne l'érosion du chemin de la Rivière sud et la hauteur du barrage. Il a pris contact avec le ministère de l'Environnement pour discuter de ce problème. Monsieur le maire répond.
- 3^e Monsieur André Baillargeon dépose une pétition pour réduire la vitesse à 30 kms sur les chemins Salois et Robert.

Monsieur Baillargeon s'interroge sur le mandat de la sûreté du Québec dans la municipalité.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est discuté.

239-09.2018 10.1 SOUMISSIONS - ABRASIFS POUR LA RÉSERVE D'HIVER

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 226-08.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu trois (3) soumissions suite à l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 2 800 tonnes d'abrasifs pour la réserve d'hiver, à savoir ;

	Prix non-livré (sans taxes)	Prix livré (sans taxes)
Sintra inc.	31 500,00\$	57 540,00\$
Excavation Yvon Benoît	18 900,00\$	27 300,00\$
Transport Jim Coddington inc.	22 960,00\$	32 760,00\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 16 août 2018 de la compagnie Excavation Yvon Benoît au montant de 27 300,00\$ excluant les taxes pour la fourniture et livraison de 2 800 tonnes d'abrasifs ; lesquels matériaux doivent être conformes aux normes du MTQ ;

QUE la dépense reliée à l'achat de 1 130 tonnes d'abrasifs soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ, la différence de 1 670 tonnes étant requises pour l'entretien des chemins municipaux pour l'hiver 2018-2019 ;

QUE le transport de ces 2 800 tonnes d'abrasifs soit effectué avant le début de la saison contractuelle du MTQ, soit le 11 octobre 2018.

ADOPTION : 6 POUR

10.2 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES TRAVERSEES DE MOTONEIGES

Le sujet est reporté.

240-09.2018 10.3 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX 2018 – TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00\$ par habitant par année, soit un total de 140,00\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain, à savoir :

. Priorité 3 – Renouvellement des conduits d'eau potable et d'égout : coût des travaux réalisés à ce jour de 917 734,90\$

ADOPTION : 6 POUR

241-09.2018 10.4 DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 – TRAVAUX 2018 DU PROGRAMME TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier recommande un quatrième versement en référence au décompte progressif numéro 4 du 27 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser un quatrième versement au montant de 60 456,70\$ incluant les taxes à TGC, selon les détails du décompte progressif numéro 4 du 27 août 2018, dossier SHE-00241590 pour les travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est;

ET DE confirmer que cette dépense est assumée par le programme TECQ 2014-2018 et le règlement d'emprunt 2018-225 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est.

ADOPTION : 6 POUR

242-09.2018 10.5 REMPLACEMENT DE QUATRE (4) BORNES DE LOTS

CONSIDÉRANT QUE les travaux du TECQ 2018 sur la rue de l'Église Est sont complétés et que le conseil est informé que quatre (4) bornes de lots sont manquantes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels du Groupe HBG pour le remplacement de ces quatre (4) bornes de lots ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services du 28 août 2018 du Groupe HBG arpenteurs-géomètres quant au remplacement de quatre (4) bornes de lots au montant de 1 270,00\$ excluant les taxes pour les adresse suivantes :

- 190 de l'Église : 2 bornes (chacune à l'extrémité de cette propriété)
- Entre 211 et 213 rue de l'Église : 1 borne
- Entre lot 4 099 429 et 217 rue de l'Église : 1 borne

ET DE confirmer que cette dépense est assumée par le programme TECQ 2014-2018 et le règlement d'emprunt 2018-225 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église Est.

ADOPTION : 6 POUR

243-09.2018 10.6 SEL DE DÉGLAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement signé avec le MTQ prévoit que l'approvisionnement de sel de déglacage doit s'effectuer auprès du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat estime un besoin normalisé d'environ 340 tonnes incluant le sel à être mélangé à la réserve d'abrasifs;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de sel de déglacage pour les chemins municipaux est estimé à 100 tonnes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le chef d'équipe aux travaux publics à commander jusqu'à 340 tonnes de sel de déglacage requis pour l'entretien des chemins d'hiver désignés au contrat du MTQ :

QUE cette dépense au coût de 94,78\$ la tonne de sel de déglacage livrée soit assumée par le contrat 850919640 du MTQ pour un montant estimé de 32 225,20\$ excluant les taxes ;

D'autoriser le chef d'équipe aux travaux publics à commander 100 tonnes de sel de déglacage pour les chemins municipaux auprès de la compagnie Sel Warwick au coût de 99,95\$ la tonne livrée, selon les détails de leur soumission du 30 août 2018 ;

ET QUE cette dépense estimée à 9 995,00\$ excluant les taxes soit imputée au poste comptable 02.330.00.635 « Sel Calcium ».

ADOPTION : 6 POUR

244-09.2018 10.7 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'offre de services professionnels en ingénierie de EXP quant à la problématique de drainage du chemin Labrie et d'un problème de stabilité sur le chemin de la Rivière Sud ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie du 27 août 2018 de EXP quant à la problématique de drainage du chemin Labrie et d'un problème de stabilité sur le chemin de la Rivière Sud ;

QUE la dépense jusqu'à un maximum de 1 840,00\$ excluant les taxes pour le chemin Labrie soit assumée par le surplus accumulé non affecté;

ET QUE la dépense jusqu'à un maximum de 5 660,00\$ excluant les taxes et incluant un relevé topographique effectué par un arpenteur-géomètre pour un problème de stabilité sur le chemin de la Rivière Sud soit assumée par la réserve des Carrières Sablières.

ADOPTION : 6 POUR

245-09.2018 11.1 RÉPARATION D'UN AÉRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) soumissions pour la réparation de quatre (4) aérateurs ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'hygiène ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission 12644 de la compagnie Les Pompes R. Fontaine au montant de 3 438,33\$ incluant les taxes pour la réparation d'un aérateur aux fins de remplacement d'un des aérateurs en fonction ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve « Égout ».

ADOPTION : 6 POUR

246-09.2018 11.2 SOUMISSIONS – MESURE DES BOUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) soumissions pour la mesure des boues des deux (2) étangs, à savoir ;

Simo	2 500,00\$ excluant taxes
Avizo	2 215,00\$ excluant taxes

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'hygiène à l'effet qu'une mesure des boues soit effectuée avant la fin du mois d'octobre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission du 29 août 2018 de la compagnie Avizo Experts-Conseils au montant de 2 215,00\$ excluant les taxes pour la mesure des boues des étangs aérés ;

ET QUE cette dépense soit assumée par la réserve « Égout ».

ADOPTION : 6 POUR

247-09.2018 12.1 REMBOURSEMENT 2018 – PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2008-94 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité, lequel règlement est entré en vigueur le 10 juillet 2008;

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2013-163 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité, lequel règlement est entré en vigueur le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la nouvelle résidence construite au 66 rue St-Pierre bénéficient de ce programme pour la première année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser pour l'année 2018, le remboursement de 100% des taxes foncières aux propriétaires du bâtiment du 66 rue St-Pierre (2 701,00\$).

ADOPTION : 6 POUR

248-09.2018 12.2 DÉROGATION MINEURE 2018-08-03

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 703 rue Jolin demande un permis pour la construction d'un garage détaché de 112,27 mètres carrés de superficie supérieure à la superficie au sol du bâtiment principal de 75,25 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire désire obtenir une dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire dont la superficie est plus grande que le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 05 juillet 2018, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 13 août 2018, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des

conseillers que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2018-08-03.

ADOPTION : 6 POUR

249-09.2018 12.3 DEMANDE DE CORRIGER LA DÉROGATION MINEURE 2017-10-0003

CONSIDÉRANT LES termes de la résolution 020-01.2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 07 mars 2018 demandant que le nom des deux (2) propriétaires soient inscrits ;

CONSIDÉRANT QUE la présente dérogation mineure 2017-10-0003 est demandée pour diminuer la marge de recul pour le bâtiment principal du 119 Chanoine Groulx, lots 4 914 850 et 4 099 540 du cadastre du Québec, de 8 mètres à 7,72 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Carole Gosselin et Monsieur Edgar St-Laurent sont propriétaires de cet emplacement depuis octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble a été construit en 1999 par Monsieur Yvon Larochelle ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 30 novembre 2017, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure sous conditions, selon les termes de la résolution CCU-066-11-17;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 08 décembre 2017, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers (*Monsieur le conseiller Yvon Larochelle mentionne qu'il pourrait avoir un quelconque intérêt et en conséquence se retire de toute discussion et vote relativement à ce sujet*) que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2017-10-0003 pour diminuer la marge de recul de 8 mètres à 7.72 mètres et ce, aux conditions suivantes :

QU'un certificat de localisation soit déposé au bureau municipal afin d'établir les marges de recul réelles à 7.72 mètres ;

ET QUE la résolution 096-04.2018 soit ainsi abrogée.

**ADOPTION : 5 POUR
1 ABSTENTION**

Monsieur le conseiller Yvon Larochelle s'abstient de voter.

250-09.2018 13.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport de Monsieur Pierre Sirois quant à l'état de la toiture du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité

des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite selon les plans et devis réalisés par Monsieur Pierre Sirois pour la réparation de la toiture du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies invitées à soumissionner pour la réparation de la toiture du centre communautaire France-Gagnon-Laprade » ;

ET d'accepter l'offre de service de Monsieur Sirois au montant de 600,00\$ pour la réalisation des plans et devis ; laquelle dépense est assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 04 SEPTEMBRE 2018

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201800549 (I)	6398		2018-09-05	29	CONSTRUCTION DJL-REGION ESTRIE	12 458,78 \$
201800550 (I)	6399		2018-09-05	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	600,33 \$
201800551 (I)	6417		2018-09-05	41	PETITE CAISSE	157,90 \$
201800552 (I)	6395		2018-09-05	51	BELL MOBILITE	87,25 \$
201800553 (I)	6432		2018-09-05	54	TARDIF DIESEL INC.	539,68 \$
201800554 (I)	6396		2018-09-05	72	BIBLIOTHEQUE MICHELINE-GILBERT	2 750,00 \$
201800555 (I)	6407		2018-09-05	123	GSC COMMUNICATION INC.	123,02 \$
201800556 (I)	6430		2018-09-05	146	SYSTEME ULTRA SECUR DE L'ESTRIE	198,22 \$
201800557 (I)	6406		2018-09-05	201	GREAT WEST	2 293,30 \$
201800558 (I)	6409		2018-09-05	229	J. ANCTIL INC.	249,50 \$
201800559 (I)	6419		2018-09-05	231	POMPEX INC.	11 038,77 \$
201800560 (I)	6410		2018-09-05	233	LOCATION WINDSOR	37,74 \$
201800561 (I)	6404		2018-09-05	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	28,00 \$
201800562 (I)	6422		2018-09-05	276	REVENU DU Canada	4 847,24 \$
201800563 (I)	6421		2018-09-05	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	557,16 \$
201800564 (I)	6423		2018-09-05	278	REVENU DU QUEBEC	11 531,24 \$
201800565 (I)	6424		2018-09-05	300	SANI ESTRIE INC.	5 659,21 \$
201800566 (I)	6416		2018-09-05	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201800567 (I)	6397		2018-09-05	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	437,14 \$
201800568 (I)	6418		2018-09-05	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	1 772,63 \$
201800569 (I)	6429		2018-09-05	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	472,71 \$
201800570 (I)	6425		2018-09-05	555	SERRURIER HARMER	15,18 \$
201800571 (I)	6394		2018-09-05	576	AUTOBUS B. DION (WINDSOR) LTÉE	889,50 \$
201800572 (I)	6403		2018-09-05	577	FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC.	22 083,25 \$
201800573 (I)	6412		2018-09-05	723	MARCHE ST-FRANCOIS	846,84 \$
201800574 (I)	6415		2018-09-05	755	MESSIER GÉRARD	45,99 \$
201800575 (I)	6427		2018-09-05	828	SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX DE	1 107,64 \$
201800576 (I)	6400		2018-09-05	854	EXCAVATION ROULEAU INC.	1 069,27 \$
201800577 (I)	6420		2018-09-05	878	PUBLIDIFFUSION	382,87 \$
201800578 (I)	6433		2018-09-05	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	286,52 \$
201800579 (I)	6408		2018-09-05	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	988,12 \$
201800580 (I)	6405		2018-09-05	1048	FRAPPIER MARCO & LETARTE SANDRA	2 701,00 \$
201800581 (I)	6392		2018-09-05	1066	ATELIER LAVOIE	175,84 \$
201800582 (I)	6393		2018-09-05	1206	AUMOND ANNE-MARIE	525,00 \$
201800583 (I)	6390		2018-09-05	1217	9072-5326 QUÉBEC INC.	633,87 \$
201800584 (I)	6434		2018-09-05	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	452,63 \$
201800585 (I)	6402		2018-09-05	1238	EXPERT SERVICES ELECTRIQUES INC.	1 782,11 \$
201800586 (I)	6426		2018-09-05	1274	SFL PLACEMENTS	396,08 \$
201800587 (I)	6411		2018-09-05	1278	MAILHOT MARIE EVE	3 125,00 \$
201800588 (I)	6435		2018-09-05	1279	WASTE MANAGEMENT	4 397,18 \$
201800589 (I)	6431		2018-09-05	1285	T.G.C. INC.	60 456,70 \$
201800590 (I)	6391		2018-09-05	1291	AQUATECH -SOCIETE GESTION DE L'EAU	228,57 \$
201800591 (I)	6428		2018-09-05	1306	SOCIETE ZOOLOGIQUE GRANDY INC.	557,40 \$
201800592 (I)	6401		2018-09-05	1307	EXCAVATION YVON BENOIT	414,33 \$

Total des chèques émis

159 562,82 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001	14 637.73\$
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002	13 673.98\$

251-09.2018 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 04 septembre 2018 au montant de 159 562,82\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer les paiements à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

***** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

***** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 1^e Monsieur Pierre Sirois demande quelles sont les options choisies pour la réfection de la toiture du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.
- 2^e Madame Gabrielle Morneau désire obtenir le centre communautaire France-Gagnon-Laprade gratuitement pour organiser une activité de financement dans le cadre de ses travaux humanitaires au Rwanda du mois de novembre 2018.

252-09.2018 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h38.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

COPIE DE RÉSOLUTION

Le 10 septembre 2018

A une séance ordinaire du 04 septembre 2018 et à laquelle sont présents le maire, Monsieur Gérard Messier, Messieurs les conseillers Yvon Larochelle, Claude Paulin, Adam Rousseau, Alexandre Roy, Michel Frappier et Antoine Simard-Lebrun.

Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

250-09.2018 13.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – TOITURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE FRANCE-GAGNON-LAPRADE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport de Monsieur Pierre Sirois quant à l'état de la toiture du centre communautaire France-Gagnon-Laprade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite selon les plans et devis réalisés par Monsieur Pierre Sirois pour la réparation de la toiture du centre communautaire France-Gagnon-Laprade ;

D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies invitées à soumissionner pour la réparation de la toiture du centre communautaire France-Gagnon-Laprade » ;

ET d'accepter l'offre de service de Monsieur Sirois au montant de 600,00\$ pour la réalisation des plans et devis ; laquelle dépense est assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

Vraie copie certifiée conforme

Sylvie Champagne
Directrice générale et secrétaire-trésorière